



## Le Prix des Enfants

Présentation et déroulement

Le prix des enfants, créé en 1992, est décerné dans le cadre du Salon du Livre pour la Jeunesse, à Troyes et doté par l'UDAF de l'Aube (Union Départementale des Associations Familiales) depuis 2012. Il récompense un album jeunesse - en privilégiant les contes - d'un auteur et illustrateur de langue française. Le conte doit être une création originale, et non une réédition.

### La particularité du Prix des Enfants

3 prix littéraires sont décernés dans le cadre du Salon du Livre pour la Jeunesse. Le prix des Enfants a la particularité d'être choisi exclusivement par des enfants.

La participation au prix des Enfants s'adresse en priorité aux élèves de l'école primaire. La sélection cible donc le lectorat des 6-10 ans

Pour cela, nous souhaitons travailler en partenariat avec des classes du département de l'Aube mais également avec des bibliothèques de la région grand Est, et ainsi mettre en place les jurys de ce prix.

### En amont : la sélection d'ouvrages

Dans un premier temps, l'association Lecture et Loisirs convoque un comité de lecture composé de professionnels du livre (bibliothécaires, libraires), journalistes, représentants de l'Association Lecture et Loisirs. Ce comité se réunit dans la première quinzaine du mois d'avril pour opérer une sélection d'ouvrages répondant aux critères du prix des Enfants (*voir critères ci-dessous*) à partir des livres proposés par les membres du Comité d'Organisation et par les éditeurs.

La sélection sera composée d'un maximum de 8 ouvrages.

Les livres composant la sélection doivent répondre à certains critères :

- être un album jeunesse,
- avoir été rédigé en langue française,
- être paru entre le 1<sup>er</sup> avril de l'année précédente et le 31 mars de l'année en cours,
- être une création originale, non une réédition.

### La participation des classes et des bibliothèques

Dès que la sélection est établie, l'association Lecture et Loisirs s'engage à la communiquer aux classes de primaire et aux bibliothèques qui souhaitent y participer.

#### 1. Les séances de lecture

Les classes et les bibliothèques sont libres de mener le projet comme elles le souhaitent ; il est intéressant que les classes et bibliothèques travaillent en collaboration quand c'est possible. Les

bibliothèques peuvent également travailler avec les accueils collectifs de mineurs ou dans le cadre périscolaire.

Des séances de lecture à voix haute peuvent ainsi être organisées, pendant lesquelles un(e) enseignant(e) ou un(e) bibliothécaire fait découvrir les ouvrages de la sélection au groupe d'enfants participants. Cela va permettre aux enfants de prendre connaissance des ouvrages, d'en discuter, d'échanger sur ce qui leur aura plu, ou déplu.

## 2. Discussions et échanges sur les lectures

En classe et en bibliothèque, un moment d'échange peut être engagé sur le ressenti de chaque enfant. La discussion pourra être orientée sur les critères à prendre en compte dans leur vote :

- la plus belle histoire (le coup de cœur)
- le meilleur texte,
- les plus belles illustrations,
- l'équilibre entre le texte et les illustrations.

Les enfants doivent classer les ouvrages par ordre de préférence.

*Après l'inscription de la classe ou de la bibliothèque, l'association vous fera parvenir une fiche avec différentes pistes de lecture pour aller plus loin dans votre analyse si vous le souhaitez.*

### La notation

- Lecture et Loisirs s'engage à mettre à disposition plusieurs exemplaires de la sélection. Les classes peuvent aussi se rapprocher d'une bibliothèque de proximité.
- Les enfants participants à l'action doivent donner une note sur 20 à chacun des ouvrages de la sélection (selon la grille de notation fournie) :
  - Ø Soit chaque enfant est invité à donner une note à chaque ouvrage et ensuite l'adulte référent recueille les notations des enfants pour en faire la moyenne par ouvrage, toujours sur 20.
  - Ø Soit une note est donnée à chaque ouvrage par l'ensemble du groupe.

Quoiqu'il en soit, au final, il faut obtenir **1 note par ouvrage pour chaque groupe**.

- Les critères de notation peuvent être les suivants : le coup de cœur, le plus beau texte, la plus belle illustration, le rapport texte-image... Ce sont des critères volontairement simples afin de laisser une part de spontanéité aux enfants. Mais vous pouvez librement adapter ces idées pour pousser un peu la réflexion : la construction de l'histoire, les personnages...
- Le référent doit ensuite transmettre à Lecture et Loisirs, les classements (avec les moyennes obtenues pour chaque livre) de chaque groupe ayant participé, pour le 23 juin 2023 (par mail à [anais.slj@orange.fr](mailto:anais.slj@orange.fr)). Pour cela, **merci de vous servir du tableau joint**, en le complétant avec le nom des groupes et la moyenne obtenue pour chaque ouvrage au sein de chaque groupe.
- A la fin de l'action, en plus des classements et notations, nous demandons aux classes et aux bibliothèques participantes de nous communiquer le nombre de groupes qui aura mené l'action, le nombre d'enfants concernés, éventuellement leurs coordonnées afin de les inviter à la remise des prix (à défaut, nous ferons parvenir les invitations aux référents de chaque structures et vous demanderons de leur transmettre).

## La suite du projet

### Prolongements éventuels

Dans le prolongement des séances de lecture réalisées, vous pourrez, si vous le souhaitez, envisager une suite au projet en mettant en valeur un ou plusieurs ouvrages de la sélection. Sur demande auprès de l'association Lecture et Loisirs, vous pourrez connaître le nom du lauréat avant la remise des prix, et ainsi organiser des activités autour de cet ouvrage : réalisations plastiques (dessins, collages, montages graphiques...) représentant le sujet ou les personnages de l'ouvrage, petite mise en scène théâtrale, fabrication d'un kamishibai, ateliers pour imaginer une suite à l'histoire... qui pourront être présentés lors de la remise des prix au Salon du Livre pour la Jeunesse.

### La remise des prix littéraires

Fin juin, une fois que les classements de chaque classe et bibliothèque participante auront été communiqués à l'association Lecture et Loisirs, cette dernière en établira la moyenne globale et connaîtra ainsi l'ouvrage qui recevra le prix.

Elle prendra alors contact avec les auteurs et illustrateurs pour leur faire part du prix qui leur revient et les inviter à la remise des prix.

La remise des prix aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 en début d'après-midi, à l'Espace Argence-Troyes, lors du 37<sup>ème</sup> Salon du Livre pour la Jeunesse.

Les structures ayant participé ainsi que les enfants concernés seront invités à assister à la remise des prix et ainsi à rencontrer le(s) lauréat(s). Les participants pourront également profiter de toutes les animations proposées sur le Salon du Livre pour la Jeunesse.